

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABASTIDE-MONREJEAU
DU 5 AVRIL 2016

L'an deux mille seize le cinq avril, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEBLANC Jean-Simon, le Maire.

PRÉSENTS : LEBLANC Jean-Simon - ANCEAUX Christelle - BEAUGRAND Adrien - BERTANA Elisabeth - GRACIETTE Philippe - GREBERT Jean-Yves - LALANNE Frédéric - LEMBEGE Patrick - MINIER Dalila - NARBARTE Xavier - PANDELES Audrey - THEULE Jean

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : COURALET Catherine (pouvoir donné à M. THEULE Jean) - MANS Philippe - PAILLAUD Marie-Hélène

Date de la convocation : 30.03.2016

Ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion 2015
- Approbation du compte administratif 2015
- Affectation des résultats 2015
- Vote du taux d'imposition des taxes directes 2016
- Vote du budget primitif 2016
- Constitution d'une provision pour la participation à l'assainissement collectif
- Constitution d'une provision pour la mise en disponibilité d'un agent
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme PANDELES Audrey

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 2 février 2016.

DÉLIBÉRATION N° 1

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION N° 2

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le compte administratif de l'exercice 2015.

Puis, il quitte la séance et sous la présidence de Monsieur Patrick LEMBEGE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le compte administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Prévus :	401 451,00 €
Réalisé :	329 381,14 €
Reste à réaliser :	38 589,00 €

RECETTES

Prévus :	401 451,00 €
Réalisé :	177 986,53 €
Reste à réaliser :	79 172,00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Prévus :	773 037,00 €
Réalisé :	312 017,82 €
Reste à réaliser :	0,00 €

RECETTES

Prévus :	773 037,00 €
Réalisé :	795 376,03 €
Reste à réaliser :	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	- 151 394,61 €
Fonctionnement :	483 358,21 €
Résultat global :	331 963,60 €

RESULTAT CUMULE

Excédent de fonctionnement	483 358,21 €
Déficit d'investissement	151 394,61 €

Soit une trésorerie disponible à la fin de l'exercice de : 331 963,60 €

Monsieur Jean-Simon LEBLANC reprend ensuite la présidence du Conseil.

Pour information il présente à l'Assemblée le récapitulatif des résultats des exercices de 2008 à 2015 qui sont repris dans le tableau ci-dessous :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
130 025,08	215 885,34	210 383,42	288 827,27	358 615,24	420 191,68	458 251,94	331 963,60

DÉLIBÉRATION N° 3

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exercice de 331 963,60 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- au déficit reporté à la section d'investissement du budget primitif 2016 : 151 394,61 €
- à l'excédent reporté à la section de fonctionnement du budget primitif 2016 : 483 358,21 €

DÉLIBÉRATION N° 4

VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2016

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Il rappelle également les éléments utiles au vote des taux par le tableau ci-dessous :

TAXES	TAUX NATIONAL	TAUX DEPARTEMENTAL	TAUX COMMUNAL	TAUX PLAFONDS
T.H.	24,19	24,14	10,70	60,48
F.B.	20,52	15,57	8,20	51,30
F.N.B.	49,15	39,95	40,82	122,88

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 121 992 €, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux des contributions directes locales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

TAXES	TAUX DE L'ANNEE 2015	TAUX VOTES 2016	BASES 2016	PRODUITS 2016
T.H.	10,70	10,70	718 000	76 826
F.B.	8,20	8,20	414 900	34 022
F.N.B.	40,82	40,82	27 300	11 144
			TOTAL	121 992

DÉLIBÉRATION N° 5

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2016. Il s'équilibre en dépenses et en recettes en :

- Section de fonctionnement à 681 374 €
- Section d'investissement à 379 501 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal adoptent le budget primitif de l'exercice 2016.

DÉLIBÉRATION N° 6

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR LA PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune va devoir financer à hauteur de 12 % les travaux d'assainissement collectif réalisés par le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons.

La participation qui revient à la Commune s'élève à 188 400 € HT (estimation mars 2016).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer une provision à hauteur de 50 000 € dès cette année à l'article 6815 « Dotation aux provisions pour risques & charges de fonctionnement ». Cette provision sera constituée les années suivantes sur la base de 50 000 € annuels dans la limite de 188 400 € HT.

La provision sera reprise à réception du titre de recettes émis par le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons. Il est précisé que cette provision est semi-budgétaire.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter la somme de 50 000 € à l'article 6815 du Budget 2016 pour le financement des travaux d'assainissement collectif sur la commune.

DÉLIBÉRATION N° 7

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR LA MISE EN DISPONIBILITÉ POUR CONVENANCES PERSONNELLES D'UN AGENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Mme FERRAN est en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 11 janvier 2013.

En cas de demande de réintégration, et en l'absence d'emploi vacant, l'agent serait placé en surnombre dans la collectivité et serait rémunéré.

Pour faire face à cette possibilité Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer une provision à hauteur de 11 600 € à l'article 6815 « Dotation aux provisions pour risques & charges de fonctionnement ». Cette somme correspond à 6 mois de salaires et cotisations, calculée sur la base des derniers indices de Mme FERRAN.

Il est précisé que cette provision est semi-budgétaire. Il sera mis un terme à la provision à la date de disparition du risque.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter la somme de 11 600 € à l'article 6815 du Budget 2016 pour le financement des salaires et cotisations de Mme FERRAN en cas de demande de réintégration dans la collectivité.

QUESTIONS DIVERSES

CHAUFFAGE ECOLE

Le chauffage électrique de l'école est grand consommateur d'électricité. Une étude va être réalisée en partenariat avec la CCLO pour étudier les économies d'énergie possible.

TRAVAUX

➤ Travaux Eglise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux à l'église débuteront en septembre.

➤ Travaux Aire de Jeux et Salle des Fêtes

La Commission bâtiments communaux s'est réunie le 15 mars dernier concernant la possibilité des faire des aménagements à l'abri des chasseurs à l'aire de jeux ainsi qu'à la salle des fêtes.

La Commission a demandé conseil à un architecte du village, pour que celui-ci propose un plan et un chiffrage.

Monsieur le Maire présente ces documents au Conseil Municipal.

Concernant l'abri des chasseurs : le projet est intéressant mais le chiffrage est élevé. L'idée d'un projet participatif impliquant les gens de la commune pour la réalisation des travaux a été proposée par la Commission.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'étudier le coût de la fourniture des matériaux avant de prendre sa décision.

Concernant la salle des fêtes : l'idée d'agrandissement de la cuisine n'est pas retenue par le Conseil. Monsieur le Maire se rapprochera de l'architecte pour étudier un autre aménagement intérieur.

La présente séance comprend 7 délibérations.

Fin de la séance : 23h45

Affiché le 7 avril 2016
Le Maire,